



## Procès-verbal

### Bureau Directeur du 11 septembre 2015

Présents : DELPLANQUE Joël, BETTENFELD Jacques, FEUILLAN Jean-Pierre, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, MYARO Nodjalem, SCARSI Claude, VILLEPREUX Brigitte.

Assistent : BAUDE Pascal, GODARD Michel, PERRUCHET Claude, BANA Philippe, JACQUET Michel, PRADIER Grégory, MANTEL Cécile, POUTHIER Cédric.

Excusés : BERNAT-SALLES Philippe, MOCKA-RENIER Jocelyne, PECQUEUX-ROLLAND Véronique, BIOJOUT Marie-Christine, GARCIA François.

Sous la présidence de DELPLANQUE Joël, la séance est ouverte à 16 h depuis le siège de la FFHB à Gentilly (Raspail) et se tient sous la forme d'une visioconférence.

Le Bureau Directeur valide à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 28 août 2015.

Philippe BANA revient sur les parcours des Equipes de France cet été, à la fois miraculeux par l'accumulation des titres masculins et en lien avec tout le travail effectué par les filières, notamment la filière masculine. Il informe le Bureau Directeur des éléments objectifs concernant la mutation d'un jeune joueur du centre de formation de Toulouse à celui d'Aix et indique les échanges engagés avec les représentants des clubs professionnels, des entraîneurs, des joueurs et de la LNH pour protéger la formation dans nos structures. Le Bureau Directeur débat sur les préoccupations exprimées dans un courrier « Lettre ouvert » adressé au Président et auquel il apportera une réponse officielle.

Pascal BAUDE fait le point sur les premières journées des championnats 2015-16 et les difficultés rencontrées dans les contrôles. Toutefois, il pointe que le service informatique l'a assuré du fait que les principaux contrôles seront fait sur la Feuille de Match électronique grâce à des aménagements techniques effectués par les bénévoles travaillant sur le logiciel FDME. Il ajoute qu'un double contrôle est mis en place grâce à l'aide des membres de la COC.

Concernant la Coupe de France, Pascal BAUDE fait part des difficultés posées par un club ultramarin qui a sollicité sa participation malgré la décision prise par le Bureau Directeur du 9 juillet. Un courrier a été adressé à ce club par le Secrétaire Général sur les circonstances de cette décision. Les inscriptions sont en léger recul par rapport à l'an dernier, notamment s'agissant des équipes seniors féminines, ce qui illustre que le potentiel d'équipes régresse. Pascal BAUDE aura la possibilité de faire un bilan plus exhaustif à la faveur du prochain Conseil d'Administration.

Un problème de connexion n'a pas permis à François GARCIA de suivre toute la réunion et de faire part des éléments relatifs à la rentrée dans le secteur de l'arbitrage. Malgré cela, Alain JOURDAN précise l'aspect positif et prospectif du courrier adressé aux clubs sous la double signature de Jacques BETTENFELD et François GARCIA sur le climat nécessaire autour des rencontres des compétitions nationales professionnelles. D'autre part, il fait part des avancées à partir du travail réalisé par François GARCIA avec des représentants de la LNH sur le dossier important de la professionnalisation de l'arbitrage.

Le Bureau Directeur débat des circonstances de la rentrée et des difficultés rencontrées dans le domaine de la gestion informatique. Joël DELPLANQUE fait part des éléments de satisfaction, mais pointe aussi des éléments de mécontentement. Ces derniers s'expliquent entre autre par l'insuffisance de tests en amont et un déficit de communication qui rendent aujourd'hui la situation difficile. Il paraît important tout de même de poursuivre à partir des éléments utiles aux clubs et structures et qui donnent satisfaction sans se focaliser sur les insuffisances.

Michel JACQUET aborde le dossier de la Maison du handball et fait le point sur les subventions publiques du projet, qui ont toutes été votées. Il en est de même pour le BEA autorisé par la ville de Créteil. Le permis de construire a été déposé le 5 août 2015 et l'assistance à maîtrise d'œuvre nous a remis l'Avant-Projet Sommaire. Dans le cadre de la réalisation des voiries et réseaux (à la charge de la Communauté d'agglomération), deux PUP (Projet Urbain Partenarial) devraient être signés ; l'un avec la ville de Créteil et l'autre avec la ville de Valenton. Celui concernant la ville de Valenton est suspendu à date. Michel JACQUET présente les enjeux et les hypothèses envisageables en conséquence.

Il fait également la synthèse de la réunion qui a eu lieu la semaine passée concernant les finances de la Maison du Handball. A ce stade, le projet reste à 41.5M€ mais la marge des imprévus est absorbée pour les 600m<sup>2</sup> d'hébergement redessinés et la réglementation liée à la sécurité incendie, qui ont engendré des surcoûts.

Claude SCARSI et Alain KOUBI interviennent pour expliquer les détails comptables de l'opération à date, avec l'enregistrement de l'augmentation des travaux. Joël DELPLANQUE demande à ce que ces informations soient transmises au Conseil d'Administration du 25 septembre 2015.

Un vote électronique qui concernera les Ligues et les Comités est prévu, début octobre, pour adapter les décisions prises lors de l'Assemblée Générale de Brest en avril 2015 aux différentes évolutions liées à ce dossier.

Joël DELPLANQUE rapporte les discussions du dernier congrès de l'IHF qui s'est déroulé cette semaine à Doha au Qatar. Il aborde les détails du calendrier des Championnats du Monde 2017 et les modalités relatives aux transports à la veille des demi-finales. Sur les aspects communication, des opérations sont déjà lancées et d'autres sont à venir, tout particulièrement le lancement de la billetterie pour la famille du Handball à compter du 23 septembre 2015.

Joël DELPLANQUE fait part, à ce jour, des retours des potentiels sites hôtes pour l'Euro 2018. Il précise qu'un CoPiL est prévu le 2 octobre 2015 pour faire un bilan d'étape. Par la suite, un point sera fait en Conseil d'Administration.

Le Plan Citoyen du Sport, projet élaboré par la DTN et la commission Développement de la FFHB, n'a pu être abordé lors de la réunion de ce jour suite à des problèmes de connexion de Philippe BANA. Il fera l'objet d'une étude lors du prochain Bureau Directeur.

Au regard de l'état fait, Alain KOUBI explique qu'il n'est pas nécessaire dans l'immédiat de soumettre une décision modificative du Budget 2015. Une présentation complète est prévue pour le prochain Conseil d'Administration. S'agissant de l'encadrement des Equipes de France, Joël DELPLANQUE fait part de la réduction progressive des effectifs (staffs et joueurs) travaillée avec le Directeur Technique National. Par ailleurs, Alain KOUBI fait part au Bureau Directeur de la décision de rupture conventionnelle envisagée concernant un des kinésithérapeutes des Equipes de France. Le Bureau Directeur demande à Alain KOUBI de rédiger une note circonstanciée pour rappeler aux encadrements des Equipes de France le cadre statutaire des personnels médicaux.

Au sujet de l'équipement des arbitres, Alain KOUBI indique que les arbitres de tous niveaux devront, à compter de la saison 2016-17, arborer le logo FFHB sur leur tenue et qu'à ce titre, si leur club souhaite faire procéder lui-même au marquage dudit logo il devra nécessairement recueillir l'accord préalable de la FFHB.

Alain JOURDAN informe les membres du Bureau Directeur que tous les séminaires de zones, centrés sur la mise en place des réformes territoriales, sont programmés mais qu'il reste à définir la répartition de l'intervention des différents élus, qui sera finalisée à une réunion prévue le 2 octobre 2015. D'ores et déjà, une relance a été faite ce jour, auprès des Ligues et des Comités, pour solliciter leurs contributions écrites à cette réforme.

Le Bureau Directeur débat de la stratégie pour la prise en compte des besoins qui seront exprimés. Sur ce point, Michel GODARD fait part des différents temps qui lui paraissent nécessaire d'aborder : les enjeux et les attentes, les propositions de nouveaux statuts (fédéraux et territoriaux), les projets uniques de territoires en lien avec le projet fédéral, la gouvernance (adaptée et partagée) et l'accompagnement de la mise en œuvre du projet et les formations. Ces différents temps pourront s'affiner et devront s'inscrire dans un calendrier ambitieux mais réaliste avec les nouveaux décideurs, et respectueux des spécificités territoriales.

Joël DELPLANQUE demande la mise en place d'une organisation de soutien aux territoires et une mise en cohérence avec les évolutions des missions des cadres techniques. Dans ce cadre, il est indispensable d'associer les équipes techniques régionales.

Pascal BAUDE indique qu'il va déléguer des responsables locaux de la COC nationale sur ces séminaires pour agréger les besoins exprimés dans le domaine des compétitions.

Cédric POUTHIER fait un retour sur l'avis du comité de pilotage concernant la refonte de l'identité visuelle fédérale suite à l'appel d'offre la consultation lancée en juillet. Il précise, au regard des tarifs, que la commission d'appel d'offres a souhaité qu'une négociation de gré à gré soit entreprise avec les deux candidats présentant le plus de garanties, ce qui sera fait dans la semaine du 14 septembre 2015 pour obtenir le meilleur prix de marché.

Cécile MANTEL explique aux membres du Bureau Directeur la perspective de communication souhaitée en direction des territoires sur le cadre juridique de l'utilisation des bases de données des licenciés. Le Bureau Directeur émet un avis défavorable pour une exploitation par les territoires de ce fichier qui est la propriété exclusive de la FFHB. Il appartient selon les circonstances et les opportunités de chaque territoire de faire une demande aux services compétents de la Fédération.

Cécile MANTEL fait part de la situation concernant le renouvellement du mandat des membres de la CNACG, dont trois doivent être désignés par la FFHB selon les termes de la convention FFHB/LNH. Le Bureau Directeur est favorable au renouvellement de leurs mandats à la condition que ces membres soient valablement licenciés à la FFHB. Il sursoit sa décision jusqu'à la prise de licence 2015-16 par lesdits membres.

Sur proposition de la commission nationale des statuts et de la réglementation, réunie le 10 septembre 2015 pour traiter les dossiers de demandes de conventions entre clubs transmis tardivement, et tel que prévu à l'article 26.1.3 des règlements généraux, le Bureau Directeur autorise la **création** des conventions entre clubs suivantes, pour la saison 2015-2016:

Pour évoluer en Championnat de France -18 ans Masculin :

- a. Pays Aisne Oise Handball, entre les clubs Amical Club Soissons Handball (club porteur), HBC Compiégnois et HBC Crépy en Valois (Ligue de Picardie) ;
- b. Entente Val de Somme, entre les clubs Amiens Picardie Handball (club porteur), EAL Abbeville Handball, Ailly/Somme Handball et Avenir Feuquières Saint Blimont (Ligue Picardie)

Pour évoluer en Championnat de France -18 ans Féminin :

- a. Entente Féminine de l'Oise, entre les clubs HBC Villers St Paul (club porteur), HBC Crépynois, Senlis Handball et Chevrières OC (Ligue de Picardie);
- b. Entente Avenir Feuquières Saint-Blimont- EAL Handball Abbeville, entre les clubs Avenir Feuquières Saint-Blimont (club porteur), et EAL Handball Abbeville (Ligue de Picardie) ;
- c. Territoire 86 HB Féminin, entre les clubs Handball Club Mignaloux Beauvoir (club porteur), Poitiers EC Handball Club, Biard Handball Club, Handball Club Châtelleraudais, et Valvert Handball (Ligue Poitou-Charentes)

Nodjialem MYARO revient sur sa mission à l'île de la Réunion au mois de juillet. Elle a rencontré le Bureau Directeur de la Ligue régionale et des personnes travaillant à proximité des clubs, ainsi que des élus locaux chargés des sports.

Il en ressort des soucis de communication et une Ligue en difficulté. Elle s'interroge sur la façon dont la Fédération pourrait aider la Ligue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 00.



Joël DELPLANQUE  
Président



Alain JOURDAN  
Secrétaire général